vinetur

L’Inde impose une charge de 162,5 % sur certaines importations de Scotch en vrac malgré une baisse des droits de douane prévue par son accord commercial avec le Royaume-Uni

Les douanes contestent la classification du whisky en vrac destiné aux assemblages indiens, plaçant certaines cargaisons sous dédouanement provisoire

vendredi 20 novembre 2026



L’Inde impose une charge cumulée effective de 162,5 % sur certaines importations de whisky Scotch en vrac en provenance d’Écosse, dans le cadre d’un différend sur le traitement de ces cargaisons au titre de son accord commercial avec le Royaume-Uni, selon une enquête de Reuters publiée mercredi 18 novembre par Business Today.

Ce chiffre correspond au poids total des droits de douane et des taxes appliqués aux importations concernées. Il dépasse de 12,5 points le niveau de 150 % en vigueur avant l’accord, selon les articles. Cette situation inquiète les entreprises qui achètent du Scotch en vrac pour l’utiliser dans des assemblages fabriqués en Inde, car elles s’attendaient à ce que l’accord commercial réduise leurs coûts d’importation.

Le différend ne concerne pas un taux général applicable à l’ensemble du whisky Scotch ni à tous les whiskies en bouteille vendus en Inde. Reuters et Business Today indiquent qu’il porte sur les approvisionnements en vrac et les concentrés utilisés pour élaborer des assemblages. Les autorités douanières indiennes contestent la classification de ces produits, laquelle détermine si les importateurs peuvent bénéficier de la baisse des droits de douane prévue par l’accord.

Dans le cadre de l’accord commercial, les droits de douane sur le Scotch éligible ont été ramenés à 75 %. Mais ce taux affiché ne correspond pas à la charge totale que certains importateurs doivent désormais supporter dans le cadre du différend. Les entreprises concernées affirment que la classification douanière des marchandises, conjuguée aux taxes appliquées, porte la charge effective à 162,5 % pour les cargaisons concernées.

Reuters a indiqué que son enquête reposait sur huit sources et un document gouvernemental. Business Today a repris ces informations. Le document administratif original cité dans les articles n’a pas pu être vérifié de manière indépendante à partir des informations disponibles, et aucune valeur monétaire totale des importations concernées n’a été publiée. Le problème a été présenté sous la forme d’un pourcentage appliqué à la valeur des importations, et non d’un montant global en roupies.

Ce désaccord est important, car de nombreux fabricants qui utilisent du Scotch en vrac en Inde travaillent avec des hypothèses de coûts serrées. Une charge fiscale plus élevée peut augmenter le coût de revient des matières premières, réduire les marges et accroître les besoins de financement. Si les entreprises doivent payer davantage à la frontière ou fournir des garanties plus importantes pendant l’examen des marchandises, elles pourraient avoir besoin de plus de fonds de roulement pour maintenir leurs approvisionnements.

C’est apparemment en partie ce qui se passe actuellement. Selon Reuters et Business Today, certaines cargaisons n’ont été dédouanées qu’à titre provisoire, tandis que le différend sur leur classification se poursuit. Les importateurs ont dû effectuer des paiements et fournir des garanties pour obtenir la mainlevée des marchandises. Cela permet aux produits d’entrer sur le marché, mais laisse planer une incertitude sur le traitement fiscal définitif.

Le gouvernement britannique défend les intérêts des exportateurs dans les discussions, selon les articles. L’affaire revêt ainsi une importance commerciale plus large, au-delà d’un différend technique sur les douanes. Pour les exportateurs britanniques et les producteurs de Scotch, la question est de savoir si l’accès au marché promis par

l’accord se concrétise dans les faits. Pour les autorités indiennes, il s’agit de déterminer dans quelle mesure la baisse des droits de douane doit s’appliquer aux produits importés en vrac puis utilisés dans des whiskies assemblés localement.

L’écart entre le taux de 75 % prévu pour le Scotch éligible et la charge effective de 162,5 % décrite dans les articles montre à quel point le traitement douanier peut modifier la valeur d’une concession commerciale. Une baisse des droits de douane sur le papier ne détermine pas toujours le coût final d’entrée sur le marché lorsqu’un différend porte sur la classification des produits ou que d’autres taxes sont appliquées d’une manière qui change le résultat pour les importateurs.

Les articles précisent également que l’affaire ne doit pas être interprétée comme un simple retour en arrière sur la baisse des droits de douane décidée par l’Inde pour l’ensemble du whisky Scotch. Le différend est plus limité et porte sur certains produits en vrac et concentrés. Pour les entreprises concernées, ses conséquences financières peuvent néanmoins être immédiates, car chaque cargaison dédouanée à titre provisoire peut entraîner des coûts initiaux plus élevés et accroître l’incertitude sur les marges et les prix.